Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Philosophie - Session 2024

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2024

PHILOSOPHIE

Durée de l'épreuve : **4 heures - Coefficient : 8**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

Le candidat traitera, au choix, l’un des trois sujets suivants

Sujet 1

L’art nous aide-t-il à vivre ?

Sujet 2

Pourquoi faut-il se fier à la science ?

Sujet 3

Expliquez le texte suivant :

S'il est manifeste que l'homme est bien l'auteur de ses propres actions, et si nous ne pouvons pas ramener nos actions à d'autres principes que ceux qui sont en nous, alors les actions dont les principes sont en nous dépendent elles-mêmes de nous et sont volontaires. Semblent en témoigner, aussi bien le comportement des particuliers dans leur vie privée que la pratique des législateurs eux-mêmes. On châtie, en effet, et l’on oblige à réparation ceux qui agissent mal, à moins qu'ils n'aient agi sous la contrainte ou par une ignorance dont ils ne sont pas eux-mêmes causes ; et, d'autre part, on honore ceux qui accomplissent de bonnes actions, encourageant les uns et décourageant les autres. Mais les choses qui ne dépendent pas de nous et ne sont pas volontaires, personne n'incite à les faire, attendu qu'on perdrait son temps à nous persuader de ne pas avoir chaud, de ne pas souffrir, de ne pas avoir faim, et ainsi de suite, car nous n'en serons pas moins affectés par ces impressions. Et, en effet, nous punissons l’acte commis par ignorance, si nous tenons l’auteur pour responsable de son ignorance. Par exemple, en cas d'ébriété, les peines sont doublées, parce que le principe de l'acte réside dans l'agent lui-même, qui était maître de ne pas s'enivrer et qui est ainsi responsable de son ignorance. On punit également ceux qui ignorent telle disposition légale dont la connaissance est obligatoire et qui ne présente aucune difficulté. Et l’on fait de même chaque fois que l'ignorance paraît résulter de la négligence, car il dépend de chacun de ne pas rester ignorant, mais de faire attention à s'instruire.

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque* (IV° s. av. J.-C.)